

élections au C.N.T.S.
pages 8 et 9

661

21 octobre 1975

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE • ORGANE HEBDOMADAIRE DU SGEN • C.F.D.T



actions effectifs - emploi - conditions de travail : la développer où elle est engagée, l'étendre aux établissements qui ne l'ont pas encore décidée (pages 2 et 16)
le C.N. d'automne
un pas en avant

● DE REPERE

- non titulaires : dans dix ans peut-être... p. 3 à 5
- les chefs de travaux vus par l'administration p. 5
- ofrateme : service public ou non p. 6
- aucune garantie pour les m.i.-s.e. p. 6
- Haby à la Baule : inauguration secrète p. 7
- directeur d'école : responsabilité limitée ? p. 7
- élections au c.n.r.s. p. 8-9
- universités : pas d'élitisme p. 10
- i.p.e.s. : toujours l'emploi p. 10
- bibliothèques : la lutte continue p. 11
- spécial non-enseignants p. 12 à 15
- effectifs-emploi-conditions de travail : ça bouge p. 16

les parents avec nous !

Au c.e.s. Jean Lurçat à Ris Orangis 91, la riposte de l'I.A. a été rapide. Dès le lendemain de l'action de dédoublement, menée par les sections Sgen, Snes et Sni, la notification de retenue de salaire a été faite aux enseignants.

La riposte des parents d'élèves a été aussi rapide. Ils ont voté la grève scolaire à partir du 9 octobre. Le lundi 13 octobre, le C.E.S. n'accueillait par exemple que 23 élèves.

EDITORIAL

LE C.N. D'AUTOMNE

un pas en avant

Le problème majeur de la lutte syndicale aujourd'hui est de cohérence, donc de priorité ; notre Comité national l'a bien compris. Il avait à s'occuper d'action, de réflexion, de fonctionnement de l'organisation, tant dans le cadre SGEN que CFDT.

Action d'abord : aucune priorité ne rejette à l'arrière-plan la défense des libertés syndicales et politiques : peuples d'Espagne, intellectuels soviétiques, travailleurs de chez nous...

Notre priorité reste l'EMPLOI. **Emploi des jeunes** : aider les jeunes chômeurs à se regrouper en comités. **Emploi et pouvoir d'achat dans le secteur public et nationalisé** : informer sur la politique capitaliste des salaires et de l'emploi, consulter pour le choix du moment et des modalités, face au débat budgétaire et aux préparatifs de la négociation fonction publique. **Action Effectifs, emploi, conditions de travail** : la développer où elle est engagée, l'étendre aux établissements qui ne l'ont pas encore décidée.

La lutte pour l'emploi est inséparable de la lutte pour de meilleures conditions de travail : ensemble elles concourent à une prise en charge massive de nos objectifs. Le C.N. a donc décidé de prolonger l'action en cours, sans la relâcher, par une action sur la pratique du métier, les relations de travail, les rapports hiérarchiques. Un texte politique, suivi de modalités concrètes sera proposé aux sections, pour préparer cette action sur laquelle le C.N. de janvier se prononcera. Parallèlement, la réflexion, a dit le C.N., portera prioritairement sur l'action. Aux réformes capitalistes de l'Ecole, de la formation et de la recherche, au démantèlement des services publics, notre

réponse sera l'action et la réflexion sur l'action.

Le C.N. a organisé le débat démocratique dans le SGEN en vue du congrès CFDT d'Annecy. Objectif : la prise en charge effective par les sections, informées sans aucune rétention, des choix fondamentaux.

Saisi du débat sur les objectifs de transformation en vue du passage au socialisme autogestionnaire, il a pris les dispositions pour que la réflexion, menée dans les sections, après lancement dans S.U., remonte avant la session de janvier. Le syndicat va essayer de mettre un peu de clarté dans l'idée de transition au socialisme, d'étudier le rôle des syndicats, la nature et la place des services publics d'éducation, de recherche et de culture dans la période de transition, non en théorie, mais en relation concrète avec les problèmes de l'action aujourd'hui.

Il demande enfin que la CFDT, prenne en charge le soutien à l'organisation des jeunes, en particulier scolaires, non pour les embrigader, mais pour permettre la continuité de la lutte sur des objectifs convergents avec les nôtres. Elle devra investir les moyens nécessaires, surtout en hommes. Nous nous engageons à le faire pour notre part.

Action, réflexion, organisation : un pas en avant a été décidé sur un large front. Mais dans le réalisme et sans précipitation. Le choix de priorités, suivant la ligne de nos congrès et les exigences de la conjoncture, s'accompagne de la détermination d'adapter toujours plus l'outil et les méthodes aux objectifs mêmes du combat syndical.

François Garrigue
Roger Lépiney

dans dix ans, vous serez peut-être titularisés

Une année de négociations sur les non-titulaires dans la fonction publique avait abouti, le 17 septembre 1975, à des engagements — déjà très insuffisants — de la part du gouvernement (voir « S.U. » n° 657,

page 24). Le 7 octobre, a été remis aux organisations syndicales le texte du projet de décret que voici (auquel sont joints en notes de brefs commentaires du S.G.E.N.-C.F.D.T.).

« **Article 1er.** - Les agents recrutés en qualité d'auxiliaires (1) ayant servi à temps complet (2) pendant une durée totale de quatre années pourront être (3) titularisés dans les groupes I et II (4) de la catégorie D (4) après inscription sur des listes d'aptitude dressées après avis des commissions administratives paritaires des corps d'intégration, nonobstant toutes dispositions statutaires contraires. Ces titularisations seront prononcées dans la limite (5) des emplois vacants ou créés (5) au budget de chaque année.

Ces titularisations pourront intervenir :

- 1°) pendant la période comprise entre la date d'effet du présent décret et le 30 septembre 1976 (6) en faveur des agents qui comptent au moins dix ans de service à temps complet ;
- 2°) à partir du 1er octobre 1976 en faveur de ceux qui comptent au moins quatre années de service à temps complet (7) ;

« **Article 2.** - Les agents bénéficiaires du présent décret sont classés à l'échelon de début de leur grade. Ils conservent dans la limite de deux ans, l'ancienneté qu'ils ont acquise dans leur fonction antérieure. Les agents détenteurs d'une ancienneté supérieure à dix ans conservent, en outre, la totalité de leur ancienneté au-delà de ces dix ans (8).

Les anciennetés conservées en appli-

cation du présent article sont prises en compte pour l'avancement d'échelon.

« **Article 3.** - Les agents qui bénéficiaient d'un traitement supérieur à celui qu'ils perçoivent après leur titularisation conservent leur traitement antérieur tant que l'avancement dans leur grade ne leur procurera pas un traitement au moins égal à celui qu'ils détenaient antérieurement (9) (...) »

(1) Un exposé des motifs prévoira des mesures analogues pour les personnels assimilables aux auxiliaires (par exemple : vacataires à plein temps), prises après examen dans chaque ministère ; mais le ministre a refusé l'addition, dans le décret, des mots : « et assimilés ». Les auxiliaires enseignants restent exclus de ce décret qui ne permet pas de titularisations en catégories C, B ou A.

(2) Protestation violente et répétée de l'U.F.F.A.-C.F.D.T. Seuls, les services à temps complet seront pris en compte ; il faut être en fonction à temps complet (au moins 6 heures de travail par jour) pour bénéficier du décret ; les auxiliaires au chômage total ou partiel après avoir servi à temps complet pendant 4 ans ou plus sont exclus eux aussi !

(3) Le ministre a rejeté l'amendement : « seront titularisés », en affirmant : « La titularisation n'est pas un droit ».

(4) Refus gouvernemental de prévoir les titularisations en catégorie C.

(5) Refus du ministre de supprimer « dans la limite de » et de rétablir la texte de son engagement antérieur : « sans limitation du nombre de postes à créer le cas échéant ».

(6) Ainsi l'effet de la première tranche se trouve reporté du 1.10.75 au 30.9.76.

(7) Engagement antérieur : 4 tranches, de 1975 à 1978.

(8) Refus gouvernemental d'amendements demandant la prise en compte des trois quarts, puis des deux tiers de toute l'ancienneté.

(9) C'est-à-dire : l'auxiliaire garde éventuellement son salaire antérieur, sans aucune augmentation possible tant que son nouveau classement ne l'aura pas remis au même niveau ; cela équivaut à une diminution relative et rapide du pouvoir d'achat.

Il n'y a pas de plan de résorption de l'auxiliaariat dans la Fonction publique, contrairement à l'engagement de Chirac en octobre 1974. Nous accusons donc le gouvernement — à qui aucune confiance ne peut être faite — d'avoir abusé les non-titulaires et les syndicats en faisant semblant de négocier.

La triche, au lieu d'une politique.

Aux sections syndicales de délibérer de la poursuite de l'action.

R. Lépiney

relations culturelles

enseignement à l'étranger : recrutement (mixte) (1)

1. Demander par lettre les imprimés pour établir le dossier de candidature au Ministère de l'Éducation à : DL 16 ; DC 10 ou DE 10 selon la catégorie (2) 110, rue de Grenelle - 75357 PARIS (ceci concerne France, DOM-TOM, états africains ou malgache ou enseignement français en Allemagne)

2. Candidats exerçant à l'étranger : fiche de candidature par voie hiérarchique à : Service culturel près de l'Ambassade de France du pays de leur résidence.

3. Envoyer une seconde fiche à : DGRST - 21 bis rue La Pérouse (postes D) et 36 rue La Pérouse (postes CT / E) (2)

4. Ne pas oublier : double du dossier à SGEN-Coopération 5 rue Mayran - 75009 PARIS.

(1) Voir S.U. 659 p. 3.

(2) Voir B.O. n° 36 p. 3047.

rémunérations

Au 1er OCTOBRE 1975 : + 2,10 % (soit + 1,10 % pour le rattrapage - + 1 % par anticipation) Cette décision se fonde sur l'indice gouvernemental des prix et constitue une nouvelle augmentation hiérarchisée. Nous ne sommes pas d'accord.

(Voir prochain S.U.)

titulaires licenciés de l'accès aux A.E. ou aux certifiés. Par ailleurs, le licenciement progressif d'une large fraction des M.A. en poste en 74-75 est entamé.

Pour les instituteurs spécialisés, la première tranche de 5 000 postes peut laisser espérer une intégration complète à l'échéance 1980 ; mais la mécanique des épreuves amènera des laissés pour compte. On ne peut être qu'inquiet sur la modestie des chiffres pour cette année (850 pour le décret B2, 500 pour le B3). A ce rythme ce n'est plus 5 ans, mais au moins 10 ans qui seraient nécessaires. Et les instituteurs qui entrent en 76 - 77 dans les C.F. C.P.P.N. - C.P.A. n'auraient pas l'ancienneté voulue avec C.A. spécialisé avant 1980. Quant aux instituteurs remplaçants en 1er cycle sans diplôme d'enseignements supérieurs, très nombreux et souvent très anciens sur postes d'enseignement artistique et manuel, rien n'est prévu. Dans ces disciplines et en E.P.S. la seule mesure prise est une mesure tardive de justice pour les instituteurs titulaires. Face à cela une seule attitude est possible : améliorer le rapport de forces donc intensifier l'action syndicale, pour amener le pouvoir à de nouvelles concessions plus substantielles et cohérentes. Nos partenaires syndicaux (S.N.E.S. et S.N.I.) se rallient au niveau des déclarations à l'analyse du S.G.E.N.-C.F.D.T. sur le lien effectif-emploi. A nous de les faire passer, par le développement de notre action, des paroles aux actes.

P. Gauthier J-F Launay

Instituteurs 1er Cycle, Maîtres spécialisés (en particulier ceux qui ont plus de 6 ans d'ancienneté avec CA et qui ont des chances d'intégration au 1.1.76), nous tenons à votre disposition 3 fiches :

- maintien du droit à la retraite à 55 ans
- comment calculer votre reclassement dans le corps des PEGC
- 21 h en VOIE III

Les commander au SGEN CFDT 5 rue Mayran, 75009 Paris en joignant 1 enveloppe timbrée à 0,80 F.

La première réunion du Groupe Pédagogique pour la scolarisation des Enfants de Travailleurs Immigrés aura lieu samedi 25 oct. à 14 h 30.

C.E.T.

Chefs de travaux C'est reparti

Les résultats sans grève se manifestent aussi dans la catégorie chefs de travaux ; l'administration vient de nous faire connaître l'état de ses réflexions sur le sujet et sur la catégorie.

Nous ne pouvons que constater, malgré les apparences une régression de la situation, par rapport aux négociations de juin-juillet 1973, et sur les 3 points essentiels : DEFINITION DU ROLE ET RESPONSABILITE, INDICES, ASSISTANCE.

ROLE ET RESPONSABILITE :

Alors qu'un accord s'était réalisé dans la négociation pour préciser le champ d'application de la fonction de chefs de travaux, par une circulaire mettant fin à un certain nombre d'imprécisions et de conflits en matière de responsabilités, nous constatons une volonté évidente de minimiser le rôle, de réduire théoriquement les responsabilités des chefs de travaux, alors que la réalité sera inchangée. Nous estimons que cette attitude est significative d'une absence de volonté de revalorisation réelle de la fonction. De plus, elle ne peut laisser indifférente les personnes que le nouveau décret appelle *d'enseignement pratique*. Tout ceci recouvre une ligne politique et idéologique manifeste de ségrégation des enseignants professionnels qui contraste bizarrement avec la *revalorisation du travail manuel* affichée par le Pouvoir.

INDICES :

L'état de la question découle directement de la constatation précédente. A notre revendication d'indices proches des certifiés, le pouvoir répond par des perspectives invisibles d'augmentation indemnitaire, à côté de mesures générales telles que modification du cadre A.

ASSISTANCE :

C'est là que le plus gros effort est fait ; On pourrait procéder à l'expérimentation sur quelques établissements afin de définir quels sont les besoins et le type de solution car évidemment tous les établissements sont identiques dans leurs structures et leur fonctionnement.

Mais ce qui est réellement inquiétant c'est de voir qu'un an de « négociations avec des organisations compréhensives » ont conduit à une telle dégradation de la situation.

Pour toutes ces raisons, à l'appel du S.G.E.N.-C.F.D.T. et du S.N.E.T.P.-C.G.T. les chefs de travaux manifesteront le 4 novembre avec le soutien du personnel car cette lutte s'inscrit dans celle plus globale de la défense et de la valorisation de nos établissements.

A NOTER

STAGE ENFANCE INADAPTEE

Un stage de spécialisation à l'ENSEIGNEMENT DES ENFANTS INADAPTES est organisé à l'intention des P.T.E.P. de C.E.T. au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire 1975-1976, à l'E.N.P. 29 bis rue de Cronstadt - PARIS 15ème.

Les dossiers de candidature doivent être transmis au Ministère par la voie hiérarchique, avant le 17 NOVEMBRE 1975.

● Avertir le syndicat des candidatures CONSEILLERS D'EDUCATION : TOUT SEUL

Lors de la discussion finale sur le statut polyvalent éducation-documentation, seul le S.G.E.N. a réclamé l'application dans ce statut du coefficient caractéristique 115 pour les conseillers, en harmonie d'ailleurs avec les conditions de recrutement. Nous avons obtenu le maintien de l'alignement de celles-ci sur celles des professeurs de C.E.T. - coefficient 115, alors que les C.E. ne bénéficient actuellement et pour l'avenir du coefficient 105 (celui des P.E.G.-C.). D'autres organisations syndicales ont prétendu que cela n'avait aucune importance. Qu'en pensent les conseillers d'éducation ?

avez-vous pensé à régler votre cotisation 75-76

C'est très important, pour mener leur action la Cfdt et le Sgen doivent savoir sur quels moyens et sur qui ils peuvent compter. N'attendez donc pas.

A l'aide du tableau ci-dessous, et à partir de votre indice, calculez votre taux de cotisation.

Au dos du chèque, indiquez : nom, prénom, catégorie, échelon, établissement, adresse personnelle, expédiez-le à votre responsable d'établissement, de secteur ou département au cours de la prochaine réunion (voir rectificatif p. 14).

Cotisations 1975-76

REPLAÇANTS-SUPPLÉANTS 90 F - ECHELLES LETTRES 470 F - PRINCIPAUX-PROVISEURS+ 30 F
RETRAITES : ex cadres C & D 60 F - ex cadre & PEGC 70 F - ex cadre A 80 F

INDICE	moins de 200	201 215	216 230	231 250	251 285	286 320	321 370	371 440	441 510	511 580	581 700	+ de 700
COTISAT.	90	110	120	130	150	170	190	230	270	310	360	420

COTISATIONS DES SALAIRES SANS INDICE

- DE	1 601	1 751	1 901	2 001	2 301	2 601	3 001	3 601	4 201	4 801	+ de
1 600 F	1 750	1 900	2 000	2 300	2 600	3 000	3 600	4 200	4 800	5 800	5 801
90 F	110	120	130	150	170	190	230	270	310	360	420

M.I.-S.E.

sous-auxiliaires sous-chômeurs

Cette année encore, s'ajoutant aux milliers de M.A. licenciés, au moins 10 000 MI SE ont perdu leur emploi. Les quelques bienheureux qui ont trouvé un job ne masquent pas l'immense majorité des *topaze* au chômage.

Le pouvoir qui les a employés comme sous-auxiliaires pendant des années en fait des sous-chômeurs. Grâce à un alinéa taillé sur mesure de la circulaire du 29.9.70 traitant de ses conditions d'attribution, le personnel de surveillance est exclu du bénéfice de l'allocation pour perte d'emploi. Seule ressource pour les MI SE débâchés: l'allocation d'aide publique: 12 F par jour... C'est-à-dire moins que les autres travailleurs de la Fonction publique licenciés qui peuvent percevoir l'allocation pour perte d'emploi et parfois l'allocation supplémentaire d'attente, et moins encore que les travailleurs du privé qui perçoivent les allocations versées par les ASSÉDIC. 7 ans pour certains dans l'E.N., à raison de 34 h par semaine, pour en arriver là, qui avec sa maîtrise, qui sur admissibilité à l'agreg...

Aucun moyen de titularisation, aucune possibilité d'intégration dans un corps d'enseignants ou d'éducateurs: au barème d'intégration dans le corps des A.E. une année de surveillance est comptée pour 2 points (contre 5 points pour une année d'enseignement)... Or il fallait 30-35 points en moyenne pour avoir des chances d'être recruté... Comptez vous-mêmes, pas un *pion* même avec 7 ans d'ancienneté, maîtrise et même plus, n'a pu être retenu. Seul moyen de s'en sortir: la réussite à l'agreg ou au CAPES: moins de 2% des MISE les réussissent.

PROBLEMES DE RENTREE

M Chiron, directeur adjoint des Personnels de Lycées nous répondit le 26 juin lors d'une audience au ministère qu'effectivement il fallait étendre aux MI-SE en matière d'allocation pour perte d'emploi, les dispositions appliquées aux M.A. Vains souhaits puisque le 30 septembre le ministère nous indiquait lors d'une nouvelle entrevue qu'il s'en tiendrait aux textes en vigueur. Il va donc falloir se battre pour exiger d'une part l'abrogation de l'alinéa-blackboullé et d'autre part

pour que les services de surveillance soient pris en compte au même titre que les services d'enseignement pour l'intégration au corps des A.E. ou des P.E.G.C.

La valse des postes s'accélère: l'effectif total stagnant depuis plusieurs années, l'administration pourvoit les nouveaux CES en sucrant des postes aux anciennes *boîtes*, déshabiller Paul pour habiller Pierre... De nombreux postes ne sont toujours pas occupés... On masque la pénurie générale en dédoublant les postes existants. Certes nous sommes passés à l'indice 236 et les *anciens* vont percevoir incessamment un rattrapage de 1 100 F environ, mais les salaires sont, comme à chaque rentrée en retard: possibilité de demander une avance sur traitement à l'intendant (90%) du salaire. Certaines fac, plus ou moins en faillite nous font payer des droits d'inscription contrairement à la circulaire du 25.6.46 qui nous en exonère. Il faut exiger le remboursement.

MENACES SUR LA CATEGORIE

Le ministère ne laisse rien filtrer de ce qu'Haby prépare. En juin comme en septembre il a refusé de nous donner la moindre indication sur les deux projets de loi en préparation. Or tous les deux risquent fort de concerner notre catégorie: celui sur les établissements comme celui sur les personnels. Le B.N. MI-SE va se réunir à la mi-novembre pour faire le point sur la situation de la catégorie (une enquête est en cours dans chaque académie) et déterminer les moyens d'une action efficace pour faire aboutir nos revendications.

Yvonnick Le Cornec

l'ofrateme doit-il être un service public

Il y a quelques mois nous faisons paraître un article sur les difficultés de l'OFRATEME. (Bulletin C.F.D.T. informations 92 - janvier 75). L'OFRATEME « service public » en grève lançait alors un appel aux « camarades du SGEN intéressés par les problèmes audiovisuels ou du Service Public ». Aujourd'hui que certaines de nos revendications ont trouvé réponse, il reste cependant un grand point d'interrogation que nous voudrions nous soumettre: ce fameux SERVICE PUBLIC.

En effet, jusqu'ici, l'OFRATEME mettait à la disposition des enseignants et des formateurs d'adultes des auxiliaires audiovisuels gratuits (T.V.-Radio-disques). Désormais, la politique amène l'OFRATEME à privilégier les aides audiovisuelles payantes (bandes magnéto - diapos - disques, à diminuer le nombre d'heures télévisées, moyen de masse reçu gratuitement par les utilisateurs. Alors que, par ailleurs, les chaînes traitent avec des organismes de formation privés. Sans nier les pressions exercées par le pouvoir sur les produits de l'OFRATEME et sans glorifier la qualité de ses produits, l'OFRATEME offrirait au moins l'avantage d'un certain recul par rapport aux puissances d'argent. **Ce que nous vous demandons, à vous, utilisateurs:**

— Jugez-vous nécessaire de maintenir ce service public? Pourquoi?

— Quels moyens d'action pouvons-nous entreprendre, vous, utilisateurs, et nous producteurs, en tant que syndiqués, pour imposer notre volonté face aux intérêts privés qui menacent de nous régir?

La section C.F.D.T.-OFRATEME

Négociations « Enseignements Technologiques »

- 1) En attendant les réponses sur les points précis qui ont été négociés, le S.G.E.N.-C.F.D.T. n'envoie plus au groupe de travail qu'un seul représentant comme observateur.
- 2) Edmond Maire et Michel Rolant n'ont à ce jour, aucune réponse à la note écrite qu'ils ont remise au premier ministre.
- 3) — quel type d'action pouvons-nous mener?
— sommes-nous prêts à limiter notre emploi du temps à 18 h? (ou 17 h dans les cas de première chaire)
— faut-il refuser de siéger au groupe de travail?
- 4) Réunion au S.G.E.N.-C.F.D.T. 5, rue Mayran le samedi 15.11.75 de 9 h à 17 h. Le national prend en charge les frais de déplacement d'un délégué par académie.

inauguration haby dernier cri

Une belle voiture noire décapotée, un ministre et un recteur debout qui saluent la foule, une petite fille qui récite un compliment, des fleurs, des drapeaux. C'est sans doute ainsi que, jadis, le ministre de l'Education nationale venait inaugurer une école maternelle.

Les temps ont changé et le samedi 20 septembre à La Baule, il y avait la foule, il y avait le ministre et sans doute le recteur. Mais la belle voiture noire était blindée, les banderoles syndicales avaient remplacé les drapeaux et, entre la foule et le ministre, CRS et gardes mobiles n'étaient pas là pour porter des fleurs. Dans ce que criait la foule, il était beaucoup question de chômage et de classes surchargées ; toutes choses qui auraient dû intéresser le ministre.

Deux inaugurations qu'il a faites M. Haby. Toutes les rues menant au nouveau centre des pensions étaient barricadées et lorsqu'un millier de manifestants eurent forcé un premier rempart de policiers, les CRS sont arrivés et derrière eux les gendarmes.

Bien protégé, Haby s'est sauvé une première fois. Même scénario à l'autre bout de la ville pour l'école maternelle. Pourtant là, on a cru un instant que le ministre allait recevoir une délégation.

Mais chez ces gens-là, Monsieur, on ne discute pas sous la pression du peuple ; on s'entretient dans le calme et la sérénité. De sorte qu'on ne saura jamais ce qu'Haby voulait proposer pour les 300 auxiliaires au chômage dans l'académie.

Il reste qu'en venant à La Baule, le ministre a inauguré... un nouveau style d'inauguration : l'inauguration secrète. Ça aussi, c'est le changement et bientôt les ministres n'auront même plus à se déplacer, ils inaugureront en studio de télévision.

Gérard Nosjean



responsabilité du directeur d'école

Une circulaire récente définit la responsabilité du directeur d'école lors de l'utilisation des locaux scolaires en dehors des horaires ou périodes scolaires (1).

Auparavant cette responsabilité était définie par l'article 3 du Règlement Scolaire Modèle du 18.1.87 et, plus particulièrement pour les écoles maternelles par l'art. 14 du Règlement du 22.7.1922 (2). Tout usage de l'école étranger à sa destination devait être refusé sauf autorisation spéciale accordée par le Préfet après accord du Maire et avis de l'Inspecteur d'académie. L'incendie du C.E.S. Pailleron a amené l'administration à diffuser des consignes précises en matière de sécurité et surtout de prévention des dangers d'incendie. Mais celles-ci peuvent n'être pas suffisamment appliquées si l'utilisateur du local scolaire est autre que le directeur. Toute demande d'utilisation doit donc être précédée de la signature d'une convention détaillant l'objet de l'occupation projetée, la désignation des locaux, l'analyse des consignes de sécurité, le nombre de personnes accueillies simultanément, les modalités de contrôle des entrées et des sorties, le gardiennage des locaux si l'usage en question se situe durant les vacances (3).

La convention est passée entre l'organisateur des activités autorisées, le directeur et le responsable de la collectivité locale. Lorsque l'organisateur est la municipalité, le maire ou son délégué doit signer la convention (1).

Les activités soumises à cette nouvelle procédure concernent aussi bien des activités de garde avant ou après les heures scolaires que celles complémentaires de l'école, culturelles, artistiques, physiques et sportives, celles de promotion professionnelle et sociale (4).

Un paragraphe de la circulaire (1) nous paraît très important et met fin, nous l'espérons, à un objet permanent de litige sur la présence du directeur dans l'enceinte de l'école durant son utilisation extra-scolaire, le texte dit « dans l'exécution de la convention, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur. La présence du directeur d'école n'est donc pas obligatoire pendant l'occupation des locaux. »

Selon les intentions de la circulaire, il nous semble pouvoir obtenir la satisfaction rapide de deux revendications déjà anciennes :

— la prise en responsabilité complète par les communes des activités extra-scolaires encore imposées au directeur et à l'instituteur : gardiennage du soir en maternelles, cantine, etc.

— l'utilisation du local scolaire pour les réunions et assemblées syndicales (application de l'instruction de septembre 1970 sur le droit syndical). Nous nous y emploierons dans nos démarches au Ministère et, aussi, sur le terrain.

A. Choquet

(1) Circulaire n° 75.317 du 17.9.75 - B.O. 35 p. 2905.

(2) Vade Mecum Instituteurs p. 137.

(3) C.A. n° 73.310 du 1.3.73.

(4) Voir aussi B.O. 10 p. 834-C. n° 73.345 du 20.8.73 - B.O. 32 p. 2506.

théâtre
MONTPARNASSE
31 rue de la Galté - 75014 PARIS



DU 21/10 AU 16/11/75

**ANNE
SYLVESTRE**

21H.

élections au comité national de la recherche

ni experts, ni gestionnaires, militants

Voilà. Nous y sommes. C'est le tournant. Le capitalisme fait sa crise. Alors la recherche scientifique s'affole. Ces dernières semaines, les nouvelles se multiplient : accord Rhône-Poulenc-CNRS ; nouveaux statuts pour les chercheurs, dont Soisson vient de donner les grandes lignes avant que Giscard n'ait *décidé*. Réorientation de la recherche, thème du conseil des ministres du 20 octobre. Chambardement en cours dans toute l'administration du CNRS, quai Anatole France. Et bien d'autres, plus techniques, peu connues, mais qui permettent au pouvoir de mettre la locomotive sur les rails. En apparence, tout ça est très disparate. En fait tout se tient étroitement. C'est une politique préparée de longue date qui se met en place très vite. Peut-être parce qu'à Rhône-Poulenc ou à Saint-Gobain, c'est la panique, allez savoir...

C'est dans ce contexte très particulier que commencent les élections au Comité National de la Recherche Scientifique. Jusqu'à présent, le Comité National avait son mot à dire pour décider de la *politique scientifique* au niveau national.

Pour l'essentiel, il était composé de scientifiques. Il n'est pas parfait : il laisse la science, en partie, aux mains des *savants* sans vrai contrôle de la population. Il est à la fois trop désintéressé — humaniste — et trop passionné, amalgame de spécialistes. Mais tel qu'il est, il gêne encore le pouvoir. C'est bien pour

ça qu'on cherche à passer par-dessus ses prérogatives. C'est en train de se faire, d'ailleurs. Pour l'accord Rhône Poulenc, par exemple, il n'a pas été consulté. Le Comité National est donc menacé. Tel qu'il est, avec ses défauts, il est quand même une garantie. Il faut l'appuyer, le soutenir, le renforcer. Il ne faut pas qu'il continue à se laisser bouffer par la mise en place de structures parallèles où il n'a plus son mot à dire (comités sectoriels ou thématiques, comité directeur des actions thématiques programmées, commission paritaire Rhône-Poulenc - direction du CNRS, etc...). Il ne faut pas qu'il laisse les mains libres au pouvoir. C'est pour cela, en partie, que nous avons fait un effort pour présenter des candidats les plus nombreux possibles aux élections du Comité National. C'est pour cela que nous appelons à voter pour eux.

Evidemment, dans toute cette affaire, le Comité National n'est qu'un terrain de luttes parmi d'autres, pas forcément le mieux adapté. Si nous y siégeons, malgré nos réserves concernant la participation, c'est parce que jusqu'à présent on a pu y défendre l'emploi. Pour que ça continue, il faudra que l'action de nos élus soit directement liée aux vraies luttes, celles des labos, des centres et des campus. Il faudra que nos élus, à la fois, soient appuyés et contrôlés par l'action collective. D'où le titre de la *profession de foi* de nos candidats. Elle s'intitule *ni experts, ni gestionnaires, MILITANTS !*

Nous sommes pour une *recherche publique, au service de tous*, etc... Belle formule, mais qu'est-ce que ça cache ? Avons-nous une réflexion suffisante sur la recherche pour proposer un contre-programme au pouvoir en place ? Non, ce n'est pas ça qui est en cause. Nous avons des idées mais nous ne savons pas ce que sera la recherche dans une société socialiste. Et nous n'avons pas à présenter un projet pour améliorer la recherche capitaliste. Par contre, nous nous opposons à la politique actuelle pour une raison simple.

La mainmise du privé sur la recherche ne sera pas, évidemment, partout directe comme elle l'est dorénavant pour le secteur de la chimie soumis à Rhône-Poulenc. Il n'empêche que l'odeur du capital commence à imprégner l'air des labos. Un seul exemple : les manipulations génétiques. Tant qu'on n'en sait pas plus, elles peuvent être terriblement dangereuses, sources d'épidémie qu'on ne sait contrôler. Mais ça, le pouvoir s'en fout. C'est rentable pour l'industrie. Intéressant, et pour cause, pour l'armée. A plein gaz on ouvre le robinet des crédits. L'Institut Pasteur est sauvé, clame le pouvoir. Quant au cancer, qu'il se démerde avec les quêtes dans la rue, le dimanche. Ca, nous ne l'admettons pas. Non aux manipulations génétiques. Oui à des fonds publics pour la lutte contre le cancer. Ca tombe sous le sens ? Bah non ! Nous sommes les seuls, malheureusement, à défendre ce point de vue.

Autre point de notre programme : l'emploi. Les idées de Giscard sur la recherche, vous l'avez compris, c'est accentuer la mainmise du privé partout où c'est possible, partout où ça peut aider à la restructuration de l'économie. Bien sûr, la façade respectable Fonction Publique sera le plus possible préservée. Il n'empêche que l'idée de rentabilisation fait tâche d'huile. Et pour rentabiliser, il faut avoir les mains libres du côté de l'emploi. D'où les atteintes au statut qui garantit l'emploi : les chercheurs, dans leur masse, seront des contractuels qui, dorénavant, au bout de quatre ans devront partir ailleurs. D'où les res-

structurations des labos, les *décentralisations* de tout poil. Ce sont cent techniciens et plus, à l'IN2P3 qui doivent déménager. C'est la micro-analyse qui rassemble son troupeau, de Gif, de Vitry-Thiais, de Strasbourg, de Caen, pour le pousser, avec de bonnes paroles, vers Lyon, capitale de la chimie, fief de Rhône Poulenc. C'est le Cereq qui fusionne et craint pour son emploi, comme tant d'autres petits centres dont on ne parle pas mais qui, dans les dossiers, sont marqués du signe moins. C'est la vague de fond qui vient d'atteindre, aux *commissions d'avancement*, des techniciens de chimie organique. C'est le volant des hors

statuts dans une position si intéressante pour le pouvoir, etc... Dans tout ce remue-ménage, il y aura des laissés pour compte. Qu'on les appelle ou non licenciés, — l'administration va bien trouver un autre mot —, il nous faut les élus les plus nombreux possibles pour pouvoir les défendre : dans notre programme, c'est la priorité des priorités. Votons et faisons voter SGEN-CFDT.

Philippe Sagant

IN2P3 : Institut National de Physique et des Particules Nucléaires.
CEREQ : Centre d'Etude et de Recherche sur les Qualifications.

le comité national du Cnrs compte 41 sections

(une par discipline)

Dans chaque section, il y a des ELUS sur LISTES SYNDICALES
— 4 dans le collège B1 (chercheurs)
— 2 dans le collège B2 (enseignants du supérieur)
— 3 dans le collège C (techniciens).
Il y a d'autre part, 7 personnes à élire dans le collège A.
Le SGEN-CFDT PRESENTE 503 CANDIDATS.
Les listes des candidatures seront affichées dans les labos et dans les UER. Les professions de

foi syndicales seront jointes aux bulletins de vote.
Les élections commencent le 21 octobre et se déroulent par correspondance (jusqu'au 3 ou 7 novembre suivant les cas).
Le SGEN-CFDT EST PRESENT dans 40 sections pour le collège C dans 34 sections pour le collège B1 dans 34 sections pour le collège B2
En outre, 38 candidats du collège A (personnalités scientifiques) se présentent dans diverses sec-

tions avec l'investiture du SGEN-CFDT.
Des comités de liaison par discipline seront mis en place pour soutenir et contrôler l'action des élus pendant les 4 ans de leur mandat.
Pour tout renseignement s'adresser aux sections Enseignement supérieur, Bibliothèques, SGAC, 5 rue Mayran, et à la commission Comité National SGEN-CNRS, 5 rue des Feuillantines, 75005 PARIS. Téléphone : 326.62.43.

Enseignants, techniciens, chercheurs, bibliothécaires, archivistes
Votons et faisons voter SGEN-CFDT

non, les universités ne sont pas des centres d'excellence

M. Giscard d'Estaing pense donc — il l'a dit au bureau de la Conférence des Présidents — que les universités doivent être *des centres d'excellence*. M. Giscard d'Estaing est un humoriste : comme feu Edmond Michelet, qui espérait que les animateurs culturels ne se surpasseraient grâce à la pauvreté, il pense que *l'excellence* est le fruit de la pénurie, et qu'à force de restreindre les moyens de fonctionnement, de bloquer les carrières et de brider la recherche, il obtiendra des universités de plus grandes merveilles encore.

M. Soisson lui, est un humoriste d'une autre sorte. Voulant *faire du neuf* dans l'université, et notamment en matière de statut des enseignants — il le dit et le redit, mais la négociation annoncée ressemble de plus en plus à l'Arlésienne — il considère que c'est avec le vieux qu'il y parviendra le mieux : c'est visiblement grâce à la fraction la plus réactionnaire du corps enseignant — en l'espèce les syndicats autonomes — qu'il espère rénover le CCU, comme en témoigne la toute récente fournée de nominations à cet organisme, où sur 286 noms, on doit bien en trouver dix qui appartiennent au SGEN-CFDT ou au SNESup. Voilà qui aidera, n'est-ce pas, à intégrer dans le corps des maîtres tous les personnels non titulaires...

Nous ne reprendrons pas à notre compte les vœux de M. Giscard d'Estaing : les universités, pour nous, doivent être des lieux de formation ouverts à tous, et construits par tous : *l'excellence et le haut niveau* portent en eux l'élitisme, et renvoient à une hiérarchie des mérites et des fonctions que nous récusons. Mais ces centres doivent vivre, et avoir les moyens de vivre autrement qu'avec des *ballons d'oxygène* qui ressemblent fort à des bulles de savon.

Quant au statut des enseignants, l'un de ses aspects essentiels pour nous doit être l'intégration des non-titulaires actuels (assistants, mais aussi chargés de travaux dirigés employés comme sous-assistants) et, pour l'avenir, la prise en charge par

l'Etat de la formation d'enseignants accédant à un corps unique de titulaires, libéré des hiérarchies actuelles : ce n'est pas avec un système à deux corps (que M. Soisson assure envisager) qu'on y parviendra.

Jean Gattégno

l'école normale supérieure de saint-cloud à lyon ?

première prise de position de la section sgen-cfdt

« La décision du transfert de l'E.N.S. de St-Cloud a été annoncée sans la moindre concertation préalable avec les personnels concernés. Cette procédure autoritaire est inadmissible et s'inscrit dans une logique visant à démanteler un établissement pluridisciplinaire, voire à le liquider. Nous ne nous opposons ni à une certaine forme de décentralisation, ni à la redéfinition des objectifs d'une école appelée à former des maîtres. Mais, nous n'accepterons pas que cette transformation se fasse selon les vœux d'un gouvernement qui, impuissant à créer, ne sait que transférer ou détruire. Cette décision s'accompagnera, bien sûr, de pertes d'emploi : c'est la raison majeure de notre lutte ».

Notre camarade Raphaël MOLHO, professeur de Littérature Française à l'Université de Paris-X vient de nous quitter, à l'âge de 47 ans, victime d'un terrible accident. Il était adhérent au SGEN depuis le début de sa carrière au lycée d'Arras et de Lille. Ses collègues et ses étudiants gardent de lui l'image d'un enseignant chaleureux, aimant par-dessus tout communiquer ses recherches, mettant sans cesse en question son savoir. Le SGEN-CFDT adresse à sa femme et ses six enfants le témoignage de toute sa sympathie.

ELEVES-PROFESSEURS DES IPES

emploi ou chômage ?

Les IpeSSIens sont liés à l'Education Nationale par un contrat décennal. En cas d'échec au CAPES-CAPET, ils doivent solliciter un poste de maître auxiliaire dans 3 académies dont une au moins au Nord de la Loire autre que Paris (circulaire ministérielle du 11.8.72). Si l'administration ne peut leur donner de poste, ils doivent faire les mêmes demandes l'année suivante et ne se trouveront libérés de leur engagement décennal qu'après une deuxième série de refus.

Dans une lettre adressée à Soisson le 9.1.75, nous demandions un assouplissement de cette règle, faisons des propositions précises, et demandions à être reçus pour en débattre : cette lettre est restée sans réponse. Or le problème s'aggrave. Malgré la prise en compte des années d'IPES, des IpeSSIens ne trouvent pas de postes. Ils ne peuvent prétendre à l'allocation pour perte d'emploi s'ils n'ont pas encore occupé de poste, non plus qu'aux stages de reconversion ; et l'allocation supplémentaire d'attente n'est versée qu'aux MA ayant occupé des fonctions pendant 2 ans...

De nouvelles démarches sont effectuées auprès du Secrétariat d'Etat et de la Direction des affaires financières. Il est conseillé aux IpeSSIens recevant un ordre de reversement de faire une demande de remise de la somme due, accompagnée d'une copie de l'ordre de reversement à M. le Secrétaire d'Etat aux Universités, 61-65 rue Dutot, Paris 15e.

P. Fleith-J. Gattégno

vade-mecum enseignement supérieur et recherche scientifique

5ème édition. Prix : 50 F. Disponible 5 rue Mayran, 75009 Paris en joignant un chèque libellé au nom du SGEN Bulletin Intérieur CCP PARIS 8 77693.

mais que se passe-t-il donc dans les bibliothèques ?

Les bibliothécaires sont réputés gens paisibles ; mais, depuis juillet, voilà qu'ils s'agitent : grèves, forums, débats, manifs, délégations aux préfetures, conseillers généraux alertés, parlementaires saisis, kilos de pétitions portés à l'Elysée, et, dans la torpeur de l'été, même les journaux ont daigné s'y intéresser pour la première (et la dernière ?) fois sans doute. Toutes catégories de personnel et tous syndicats mêlés, les travailleurs des bibliothèques sont entrés dans l'action le 3 juillet : ils venaient d'apprendre que la veille, au Conseil des ministres, Giscard d'Estaing avait souverainement statué sur leur sort. Désormais, il n'y aurait plus de Direction des bibliothèques et de la lecture publique, mais trois entités : les bibliothèques dites de lecture publique (ne le sont-elles pas toutes ?) passeraient au Secrétariat d'Etat à la Culture, les bibliothèques universitaires resteraient au Secrétariat d'Etat aux Universités et la Bibliothèque nationale deviendrait autonome. On démantelait, *en douce* (vous avez remarqué la date ?), un service public de plus : après l'O.R.T.F., la C.I.L., le C.E.A... On livrait les bibliothèques centrales de prêt (bibliobus) et les bibliothèques municipales à l'appétit des marchands de livres sous le couvert d'un futur centre national du livre.

Alors, les gens des bibliothèques se sont mis en colère et ont uni toutes leurs forces pour défendre l'unité des bibliothèques et pour se faire entendre. On a parlé d'eux, certes, mais il

semble que l'on n'ait pas toujours bien compris les raisons de leur combat. Des conservateurs de profession qui défendent le maintien de l'unité des bibliothèques, cela a un petit relent de conservatisme, ne trouvez-vous pas ? Et puis, franchement, la direction des bibliothèques et la lecture publique était-elle encore défendable, dans l'état de déliquescence où l'a laissé le dernier directeur qui ne dirigeait plus rien depuis longtemps ? Allait-on faire la grève pour les patrons ? De quoi les bibliothécaires se plaignaient-ils, on allait enfin répondre à leurs vœux par la création du centre national du livre, leur facilitant ainsi l'insertion de leurs bibliothèques dans la dynamique culturelle (dixit *Le Monde*) ?

Bref, pour beaucoup, il s'agit d'une action (pour ne pas dire d'une réaction) corporatiste. Aussi exprimons-nous nettement nos positions : *par notre action pour l'unité des bibliothèques, nous luttons pour notre dignité, nous avons clairement conscience de défendre notre outil de travail et de défendre surtout un service public pour aujourd'hui et pour l'avenir.*

Nous luttons pour notre dignité de travailleurs de la fonction publique : nous n'acceptons pas d'être mis devant le fait accompli, alors qu'il existe des organisations syndicales, représentant de droit les salariés et interlocuteurs des pouvoirs publics ; nous exigeons que le comité technique paritaire et les commissions ad-

ministratives paritaires soient réunis immédiatement. Nous exigeons des garanties écrites d'unité de gestion, d'unité de recrutement, d'unité de formation professionnelle.

En exigeant cela, nous ne faisons que demander le respect du statut des fonctionnaires et nous avons conscience de lutter pour l'ensemble des travailleurs de la fonction publique.

Nous défendons notre outil de travail qui est en même temps un service public : celui de la lecture. En disant que pour nous il n'y a pas une lecture-distraction d'un côté — bonne pour amuser les enfants et les retraités, source de profits pour les marchands — et une lecture savante de l'autre — confinée dans des temples désuets qu'il convient de laisser vivoter, donc périr —, nous avons conscience d'agir pour les usagers, le public actuel et le public potentiel. En refusant la mainmise des intérêts privés des maisons d'édition sur les bibliothèques à travers le centre national du livre qui contrôlera une partie des achats, nous nous battons pour que soit respectée la liberté de l'information.

Nous savons que le retard pris aujourd'hui, et que le démantèlement va accentuer, ne se rattrapera pas : des enfants qui n'auront pas appris le chemin de la bibliothèque publique, parce qu'il n'en existe pas près de chez eux, ne liront plus, adultes ; des fonds de bibliothèques qui n'auront pas été sauvés à temps par une conservation intelligente et coûteuse tomberont en poussière et ne seront plus utilisables, des collections dont l'accroissement n'aura pu être continué par des documents nouveaux et des outils bibliographiques perdront tout intérêt. Les bibliothèques sont des organismes vivants ; elles meurent si on les asphyxie.

Loin d'être un combat d'arrière-garde, notre lutte actuelle nous apparaît comme une étape vers une nouvelle unité au sein (pourquoi pas ?) d'un ministère de l'éducation nationale renouvelé où les bibliothèques pourraient enfin jouer leur vrai rôle.

Jacqueline de Montaignac

COMMISSION NATIONALE E.P.S.

7 et 8 novembre de 9 h à 17 h
au S.G.E.N.-C.F.D.T.
5, rue Mayran 75009 PARIS
Ordre du jour :

● Orientation et mise au point définitive des positions élaborées lors de la session de septembre

● Organisation et information

- Action
- 1) dans le cadre confédéral
- 2) olympisme
- 3) défense du personnel.

Tous les gens intéressés sont cordialement invités. Les frais de déplacement seront remboursés à 1 seul représentant par académie.

négociier ou duper ?

Nous tenons, par cet article collectif approuvé par l'ensemble des sections non-enseignants du SGEN le 15 octobre 1975, à vous soumettre l'analyse et les conclusions des négociations que nous avons eues ces derniers mois avec le Secrétariat d'Etat aux Universités.

Celui-ci, dans l'optique de la politique de simulacre de concertation qui caractérise le gouvernement Chirac-Giscard, nous a proposé de nous retrouver pour exprimer nos doléances et *négociier*? Quatre groupes de travail ont été créés : *Hors-statut* se sont réunis cinq fois, *Formation Permanente* trois fois, *DERP* trois fois (pour les personnels ATOS du supérieur), *DAGAS* une fois (pour les administratifs et de service).

En revanche, deux groupes, dont nous demandons sans cesse la mise en place, n'ont pas été réunis, à savoir : *Hygiène-Sécurité* pour lequel il nous a été répondu qu'on ne pouvait multiplier les groupes de réflexion (nous avons la MGEN, la DAGAS, etc...) et *Droit syndical* on nous renvoie aux discussions en cours depuis un an au niveau de la fonction publique.

Nous avons participé à toutes ces réunions après une préparation sérieuse et concertée entre toutes les sections *non-enseignants*, du SGEN : administration universitaire, bibliothèques, agents, CNRS, personnels techniques et de service de l'enseignement supérieur. Vous trouverez les comptes rendus complets dans les bulletins de catégories du SGEN. Ces réunions ont été présidées, côté administration par M. Lacour, Lemoine et Schless et pour les syndicats non-enseignants SGEN-CFDT, CGT, FEN, FO, CFTC et Autonome représentant les travailleurs.

Nos relations avec la C.G.T. ont été très bonnes et en parfaite identité de vue pour harceler le ministère. Par contre, les syndicats FEN, soit se taisaient, soit volaient au secours du ministère pour proposer leurs solutions. Quant à tous les autres... n'en parlons pas.

commission hors-statut

Ce groupe s'est réuni cinq fois pour étudier les problèmes des personnels ATOS hors-statut. Dès les premières réunions de ce groupe, nous étions fixés sur le but et le rôle de ces commissions de travail ; répondant à l'une de nos questions, M. Lemoine devait définir ainsi ces commissions : *ce sont des commissions de travail informelles destinées à faire le point et à informer le ministère ; elles ne doivent cependant pas empiéter sur les négociations fonction publique et les commissions existantes.*

Il en sera d'ailleurs bien ainsi tout au long des discussions car il s'agit en effet de *discussions* et non pas de *négociations*. Tout d'abord, nous avons déploré le refus de l'administration d'inclure les chercheurs sous la dépendance du CNRS.

Aux questions précises que nous avons posées sur :

- la politique du gouvernement en matière de recrutement et d'intégration (titularisation ou contractualisation)
- la modification de l'article 29 de la loi d'orientation (pour arrêter le recrutement du personnel sur budget propre)
- le nombre de personnes à intégrer
- l'étude et la demande d'un collectif budgétaire
- un calendrier précis de résorption de l'auxiliaire et des hors-statut
- la diffusion de la circulaire Péronnet (limitant les licenciements et le recrutement de personnels hors-statut) nous n'avons obtenu que des réponses évasives et n'engageant en aucun moment le ministère sur les affaires concernées.

Rappelons que, dès le 3 juin, les délégations CFDT et CGT, dans un communiqué commun lu en début de séance, dénonçaient cette parodie : *le côté informel de ce groupe, le renvoi continuel aux négociations fonction publique ou aux organismes existants empêchent d'aborder les vrais problèmes... tout en continuant à dénoncer la politique que vous préconisez, nous participerons parallèlement aux réunions de ce groupe de travail. Notre objectif vise à éviter que les aspects techniques d'intégration de ces personnels ne soient éludés et, en tout état de cause, qu'ils n'entraînent ou n'accroissent le déclassement des dizaines de milliers de travailleurs actuellement en place...*

Aucune conclusion pratique n'a été tirée à l'issue de ces réunions, M. Lemoine s'étant contenté de résumer, dans un document de cinquante-trois lignes, les principaux chapitres évoqués et les vœux « *non contraignants* » exprimés par ce groupe de travail. (Pour plus de détail, lire le compte rendu dans le bulletin de catégorie).

commission formation permanente

En quoi ont consisté les trois réunions de travail sur la formation permanente des non-enseignants ? et quelles conclusions en tirer ? Tout d'abord, une information détaillée (mais sans le moindre document écrit) sur les réalisations actuelles relatives théoriquement aux 40 000 titulaires, contractuels ou hors-statut, administratifs, techniques, ouvriers et de service.

L'INAS (Institut national de l'administration scolaire) créé en 1963 a cherché à mettre en application la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle continue. L'INAS s'est fixé trois types de formation : la préparation aux concours, l'adaptation à l'emploi et le perfectionnement. Pas question actuellement de formation générale qui ne soit en rapport avec l'emploi (à part quelques stages d'expression écrite et orale).

En 1974, 2 500 agents sur les 40 000 ont été concernés par ces actions de formation. Nous trouvons en premier lieu des préparations aux concours pour les cadres de l'administration 80 %. Une ouverture est faite actuellement vers les administratifs des catégories C et D ; mais pratiquement rien encore pour nos catégories. En effet, que leur proposer ? La préparation aux concours pour les personnels techniques titulaires ? et pour les ouvriers et personnels de service ? On sait bien qu'avec le blocage actuel des carrières, les concours ne signifient rien. Or, l'administration affirme : *la politique de l'emploi ne peut être fondée sur les besoins créés par la formation, mais sur les NECESSITES DES SERVICES et le déroulement des carrières* (voir par exemple celui des personnels de service !).

Existent par ailleurs : la promotion supérieure du travail, le C.N.T.E. (télé-enseignement) et des stages organisés par le C.N.R.S. Il faudrait ajouter des initiatives très limitées au sein des Universités peu connues du fait de leur autonomie. Une reconnaissance officielle serait des plus souhaitables !

CRITIQUES DES SYNDICATS

Ces actions ont été lancées sans consultation des syndicats. En fait, elles ont été présentées aux C.T.P. existants de l'administration centrale et des services extérieurs ; mais il n'y a pas de CTP compétent pour l'ensemble des personnels concernés, il faut en créer. Il faut également :

- informer les personnels et faire une enquête sur leurs besoins
- donner la priorité aux hors-statut et aux petites catégories
- détacher des personnels enseignants pour dispenser l'enseignement et discuter avec eux de la pédagogie à employer
- reconnaître à tous le droit à la formation pendant les heures de service.

Pour cela prévoir éventuellement des suppléances.

— ouvrir des centres de formation près des lieux de travail, ou tout au moins dédommager des frais

— prévoir les moyens en crédit. Y aura-t-il une ligne budgétaire propre ? Une fois, on nous dit : oui ; une fois : non ! tout en réaffirmant au cours de ces discussions que la formation permanente doit permettre un plein épanouissement de l'homme.

On ne peut séparer la formation professionnelle continue des problèmes des carrières et de la stabilité d'emploi.

En résumé, aucune suite n'a été donnée aux engagements oraux pris par l'administration. Il ne reste aucun document écrit de ces 3 réunions. Est-ce du vent pour se donner bonne conscience et calmer les syndicats ou une lente gestation... ?

commission derp (direction des enseignements de la recherche et des personnels).

Trois mois après la décision de mettre en place la commission DERP, celle-ci se réunissait pour la 1ère fois le 15 mai. Elle permit un vaste tour d'horizon des problèmes des personnels, notamment des techniciens titulaires et contractuels du supérieur. Quelques grands thèmes ont été retenus par les syndicats :

— blocage des carrières - application intégrale des statuts de CNRS pour les contractuels (congé pour convenance personnelle, primes diverses, congé de maladie, accident de travail, etc...)

— sous-classement d'une grande partie des personnels - avancement dans le corps des titulaires en voie d'extinction - unification des statuts - liaison DERP / DAGAS pour les agents de service du supérieur - CTP.

Un ordre du jour est établi pour les 2 séances suivantes :

— **PERSONNELS CONTRACTUELS TYPE CNRS (séance du 2 juin)** 10 points sont évoqués : situation des chargés de fonction - accident de travail - travail à mi-temps - congé pour convenance personnelle - création d'emplois en vue de l'avancement - dérogations - organisation des concours internes - aménagement du statut type CNRS - fonctions attri-

buées aux contractuels type CNRS - le mouvement chez les contractuels.

TECHNICIENS TITULAIRES (séance du 16 juin)

8 points sont évoqués : amélioration du corps des titulaires - remplacement des concours par des examens professionnels - avancement des techniciens - application de la réforme de la catégorie B - révision de la pyramide des emplois - remplacement des personnels titulaires - primes - questions diverses : hygiène et sécurité, congé maladie, C.T.P., gestion des agents de service du supérieur.

Résultats positifs - Le ministère s'engage - 1) à revaloriser les crédits de suppléances des titulaires au budget 1976. 2) à raccourcir les délais de paiement de la prime des titulaires. 3) à ce que les années de service dans l'E.N. soient comptabilisées quelles qu'aient été les qualités antérieures pour l'octroi des rémunérations des congés de maladie. 4) à permettre le travail à mi-temps dans certains cas.

Refus - Pas de réouverture du corps des personnels techniques titulaires. 2) pas d'ouverture de la catégorie A aux techniciens. 3) pas de création de corps d'ingénieurs titulaires. 4) pas de suppression de la modulation des primes et pas de mensualisation. 5) pas d'intégration des primes au salaire. 6) pas de commission *hygiène et sécurité* au moins dans le cadre de ces commissions de travail.

Et le reste... des souhaits, des *concordances de vue*, de notes à envoyer, des vœux pieux et beaucoup de constats d'impossibilités d'agir.

En conclusion : Si les représentants de l'Administration sont venus s'informer et tâter le poul des travailleurs, ceux-ci, et le SGEN en particulier, n'ont rien tiré de positif de ces rencontres. Que représentent de telles mascarades ?

commission dagas (direction de l'administration générale et des affaires sociales) Elle s'est réunie une fois le 26 juin 1975.

C'était une réunion de prise de contact avec les syndicats pour information et enregistrement de leurs vœux et de leurs revendications. Parmi les problèmes étudiés, nous avons relevé :

négozier ou duper ?

(suite)

● Pour les personnels de service, O.P. et labo

Les disparités et aléas des statuts 1971 et 1965, en particulier les sous-classements par rapport à la fonction de blocage dans l'avancement, aussi bien pour ANS en direction des O.P. et chefs surveillants ainsi que les agents de bureau pour les postes de commis. L'unanimité syndicale s'est faite sur ces problèmes.

L'administration a répondu en faisant état, notamment par MM. Schless et Bernede, du projet de modifications statutaires qui tend à ouvrir largement l'accès, au statut de 1965, de tous les personnels relevant de celui de 1971, même des personnels hors-statut. Ce projet sera soumis au C.T.P. central des personnels non-enseignants, après consultation préalable des syndicats. Le texte est actuellement en cours d'élaboration avec, également, la nécessité de l'existence de possibilité d'avancement.

La gestion des personnels de service a également été soulevée pour souligner notamment la disparité entre plusieurs directions (DERP, DAGAS), se rejetant mutuellement les responsabilités et les réponses aux interventions syndicales ; chacune de ces interventions, selon nos interlocuteurs, devrait recevoir une réponse commune de ces directions.

Nous avons réclamé à nouveau, à cette occasion, la consultation préalable des CTPA pour les créations de postes, ainsi que le prévoit le décret du 14 février 1959. *Ca va revenir avec la réforme des CTP* a promis M. Bernede. M. Schless a manifesté son accord pour une enquête sur la résorption de l'auxiliariat et la reconnaissance d'un pouvoir réel des assemblées consultatives. *Rien d'administratif ne doit se faire dans le secret. Aucun poste ne doit être caché.*

● **Personnels des catégories C et D**
Ont été évoqués : la titularisation des non-titulaires, le blocage général des carrières et les garanties statutaires.

● **Personnels des catégories A et B**
La FP et les finances ont donné leur accord pour une nouvelle procédure afin que coïncident nomination des candidats reçus et création d'emplois. Le projet de décret va être maintenant soumis au conseil d'Etat puis à la signature des divers ministres intéres-

sés. La publication ne semble donc pas devoir intervenir avant janvier-février 76.

● Autres problèmes soulevés

Le SGEN-CFDT a posé 3 questions : 1) Réduction d'un heure hebdomadaire. 2) Mutations dans les universités des personnels venant d'autres établissements.

Une seule réunion et pas d'engagement précis. L'administration se soucie bien peu des milliers de personnels relevant de la DAGAS dont certains sont particulièrement défavorisés.

on nous a dupés.

Cen'était pas de la négociation, c'était du bavardage. Ce n'était pas de la discussion, ce n'était que des monologues. Ce n'était pas des représentants de l'administration que nous avons face à nous, mais des boîtes à lettres. A vous de juger maintenant, d'en débattre en section, de faire connaître vos réactions et de décider de l'action qui doit en découler.

rectificatif

Trésorière académique de Reims : Simone POUPART, 22 rue Cérés 51100 REIMS - C.C.P. Châlons-sur-Marne 766-69.

avec « Syndicalisme universitaire » au Portugal du 26 décembre 1975 au 4 janvier 1976

PRIX : 1 600 F tout compris

Logement hôtel 3 étoiles, chambre 2 ou 3 lits, repas au restaurant, boisson en supplément. Tous les transferts sont assurés en cars, Paris-Lisbonne-Paris en avion.

26 déc., départ Orly 18 h 55, installation à l'hôtel.

27 déc., le matin conférence d'accueil au ministère de l'Education nationale. L'après-midi constitution de six groupes techniques : - Pédiatrie, jeunes enfants, crèches, écoles maternelles - enseignement primaire - enseignement secondaire - enseignement supérieur - enseignement technique - anomalies pédagogiques, alphabétisation, enseignement des caractériels et débiles mentaux.

Chaque groupe critique le plan général et fait ses suggestions.

28 déc., Visites et discussions par groupes techniques. L'après-midi réunion des groupes.

26 déc., Visites et discussions par groupes techniques. L'après-midi réunion des groupes.

29 déc., Excursion à Coimbra pour tous, discussion avec un professeur de l'université. Visite de Batalhia et Nazaré.

30 déc., Par groupes : la médecine, le sport, et l'enseignement culturel. Discussions avec des représentants des partis politiques de gauche.

31 déc., Matin ; visite de Lisbonne, déjeuner Alfama.

A.-M. : L'orientation vers le métier ou vers l'enseignement supérieur.

1er janv., visites et discussions par groupes : sociologie et éducation.

2 janvier, Réunion générale : la politique gouvernementale de l'enseignement, à long terme et rôle du syndicalisme.

3 janv., Journée bilan. L'enseignement au Portugal.

4 janv., Retour fin de matinée.

Le programme complet sera adressé aux adhérents au début décembre et est susceptible de modifications dictées par les circonstances.

Les inscriptions sont prises dès maintenant par le versement de 300 F d'arrhes. Le complément étant à verser avant le 10 décembre.

C.C.P. N° 15 307 88 Paris Syndicalisme Universitaire comportant sur le volet correspondance : « Voyage S.U. au Portugal, » à adresser à Syndicalisme Universitaire 5, rue Mayran 75009 Paris. Les arrhes ne sont remboursées qu'en cas de désistement au moins 15 jours avant le départ.

l'action à la base

Non seulement c'est possible, mais indispensable dans le contexte actuel. Depuis la rentrée, le SGEN-CFDT est à l'origine de nombreuses actions payantes pour les personnels. De nos jours, pour être écouté, il faut sortir de l'ordinaire, du traditionnel.

La grève de 24 h personne n'en veut plus... L'illimitée... on hésite. 48 h... C'est à voir. L'unité d'action : tous la souhaitent, mais certains se dérobent pour la réaliser. Alors que faire ? Le SGEN-CFDT propose aujourd'hui des formes de luttes originales (action effectifs - emploi - conditions de travail) qui demain seront courantes. Pourquoi l'action au lieu d'être décidée par des *directions* syndicales nationales, ne serait elle pas décidée à la base par ceux qui subissent le poids de la hiérarchie, les mauvaises conditions de travail ? Par exemple prenons les C.E.S. nationalisés. De 11 agents le ministère réduit à 7 ou 8 agents. C'est absolument impossible. Actuellement il y a bien un millier de C.E.S. et autant de lycée et C.E.T. où il manque du personnel de service. L'action locale paye, jugeons plutôt : dans l'académie de Créteil, plusieurs établissements ont obtenus des créations de postes après des actions de grèves et manifestations diverses, dont une au ministère. Créations de postes obtenues dans nombre d'établissements qui ont lutté : académies de Versailles, Amiens, Besançon ; Nantes, Strasbourg, Grenoble etc... Le 6 octobre dans un CES de Courbevoie, départ d'une grève illimitée suivie à 90 %. En Haute-Savoie unité d'action

CFDT-CGT-FEN enseignants et non enseignants avec manifestation le 15 octobre à la préfecture d'Annecy. Les sections SGEN-CFDT, enseignants et non-enseignants sont partout à la pointe de l'action. Il faut continuer et amplifier la lutte pour la création de postes et contre les transferts ; pour l'amélioration des conditions de travail et la réduction des horaires chez les agents en particulier. Dans l'immédiat faire appliquer les 44 h par semaine.

D'autres formes d'actions sont à mettre en pratique. Par exemple le service des commensaux n'est pas un droit et cela prend **un agent** pour le service de table (Le barème de dotation n'en tient pas compte). Si la section SGEN explique aux enseignants la situation et pourquoi il n'y aura plus de service de table, peut-être nous aideront-ils dans cette action. D'autres moyens peuvent être mis en place : retard dans le service en faisant bien son travail, balayer 10 classes au lieu de 20 mais en les nettoyant correctement. Partout faire respecter le statut, ce qui n'est pas le cas. Imposer à l'administration locale un emploi du temps qui tienne compte aussi des personnels intéressés. Exiger des sanitaires et vestiaires corrects... etc.

Enfin tenez au courant les secrétariats national et académique de vos expériences, de vos réussites ou échecs sans oublier vos suggestions.

J. Legrand

répartition de la pénurie

Au moment où nous luttons pour obtenir les créations de postes nécessaires à la bonne marche de nos établissements scolaires, pour obtenir des améliorations de nos conditions de travail ainsi qu'une diminution de nos horaires, voilà où nous en sommes. Pour certains établissements (toujours trop nombreux) la rentrée scolaire 1975 a connu, comme d'ailleurs les rentrées précédentes, des suppressions de postes. Suppressions que l'administration appelle parfois par euphémisme « transferts ». C'est vrai que pour le camarade muté à cette occasion, c'est une aubaine ; pour l'établissement qui le reçoit, c'est une création ; **mais pour l'établissement qui le perd c'est une suppression.** C'est connu : déshabiller Pierre pour habiller Paul !

La diminution du nombre d'internes entraîne toujours une baisse au barème — oh combien caduc — de 1966 ; baisse ne pouvant être compensée valablement par une augmentation du nombre des demipensionnaires puisque pour un in-

terne qui disparaît il faudrait 8 demipensionnaires en plus. Et qui donc se rend compte, sauf nous les agents de service, que si un dortoir est transformé en salle de classe, cela ne changera rien au problème de l'entretien. Il restera toujours, dortoir ou salle, un local à nettoyer.

Voici, par ailleurs, ce qui se passe souvent dans les établissements où un ou plusieurs postes sont supprimés : le travail qu'effectuaient les heureux (?) camarades mutés est réparti entre ceux qui restent !

La répartition est-elle équitable ? Cela est une autre affaire. Généralement faite arbitrairement, on oublie trop facilement les termes de notre statut indiquant que l'emploi du temps doit être établi en tenant compte **aussi** de la vie personnelle des agents pour ne retenir que : *potentiel de travail, efficacité et rentabilité* du service.

Souvent à cette occasion nos camarades ont encore, et une fois de plus, l'occasion de sentir le poids de la hiérarchie.

Pour nous syndicalistes, c'est la répartition de la pénurie et nous nous demandons avec anxiété si nos conditions de travail vont continuer à s'aggraver de la sorte au milieu de l'indifférence générale.

Notre ligne est tracée, nous devons lutter pour obtenir, par des créations de postes réelles (sans transferts), d'une part l'amélioration de nos conditions de travail et d'autre part la diminution de nos horaires.

Gérard Menu
S.A. Agents Toulouse

Hebdomadaire du SGEN-CFDT
Directeur de la publication : J. George.
Rédacteur en chef : Alain Fouqué.
Abonnement : 80 F
Suppléments
Recherche-Formation : 25 F
Liaisons pédagogiques : 15 F
Chantier : 10 F
Syndicat général de l'Education Nationale CFDT
5, rue Mayran - 75009 PARIS.
526.72.31 - 526.53.79 - 280.62.43
Publicité : Georges Schpillberg
Tél. 824.97.64.
Imprimerie ETC 76 190 YVETOT
Cadet Photocomposition 75009 PARIS

le cap des 200

Plus de 200 établissements ont effectué l'action effectifs-emploi-conditions de travail. Elle s'est étendue à l'ensemble des académies. Les comptes rendus qui émanent des sections sont convergents sur trois points :

- La modalité très largement retenue est celle du dédoublement
- Les jeunes en formation ont dans l'ensemble très bien compris le sens et l'importance de cette action
- Les partenaires syndicaux lorsqu'ils n'ont pas participé à l'action

ont souvent été tentés de le faire. Il n'y a pas eu comme l'an passé d'hostilité agressive ; ceci est un point positif à verser au dossier de l'unité d'action dont nous ne dirons jamais assez la nécessité.

- Les parents ont eux aussi apporté leur soutien et parfois se sont franchement engagés aux côtés des personnels.
- Cette convergence parents-enseignants se retrouve dans les grèves nombreuses déclenchées pour

obtenir la création de postes, ou dans les actions heures supplémentaires comme au lycée Jean-Bart à Dunkerque.

Ce front donne à l'ensemble des actions menées un poids considérable : le problème des effectifs est posé aux yeux de l'opinion publique comme il y a deux ans l'était celui des auxiliaires. Par ailleurs, cela signifie clairement que les personnels et les parents ne supportent plus les règles — en l'occurrence celle de la rentabilisation — préjudiciables au travail des jeunes et génératrices de restrictions d'emplois.

A travers cette prise de conscience et ces actions un rapport de forces nouveau s'instaure. Une mécanique est enclenchée ; le pouvoir devra négocier.

Michel Armand

recension provisoire

AIX-MARSEILLE : 6 établissements dont Lycée Avignon - Lycée Toulon et tout le département des Alpes de Haute-Provence.

BESANCON : 6 établissements dont C.E.T. de Gray 29 sept. - 7 oct. - C.E.S. de Chateaudun 23 sept.-30 sept. - L.E.G. de Belfort 23 sept.-30 sept. - L.E.F. de Belfort 30 sept.-7 oct. - Lycée de Montbéliard 25 sept.-2 oct. - Lycée de Pergaud Besançon 29 sept.

BORDEAUX : 20 établissements dont 2 à Orthez - 1 C.E.T. à Oloron - Lycée Ste Foy la Grande (Gironde) - C.E.S. Bon Rencontre Agen.

CAEN : 13 établissements dont Lycée Fresnel 23 sept.-30 sept. - L.T. et C.E.T. Tocqueville Cherbourg 3-10 oct. - C.E.S. Le Corre Equeurdreville 6-7-13-14 oct. - 15 établissements pratiquent la limitation à 21 h de service des Maîtres de la Voie III : S.G.E.N. et S.N.I.

CRETEIL : 20 établissements + 4 écoles maternelles - Lycée de Chelles - C.E.S. Esbly - C.E.S. Sévigné Gagny - Lycée Noisy-le-Sec - C.E.S. D'Épinay-s.-S. - Lycée de Montreuil - Lycée de Berthelot St-Maur - Lycée G. Budé Limeil - Lycée R. Rolland Ivry - Lycée de Villeneuve-le-Roi - C.E.S. St Exupéry Ormesson - C.E.S. A. Camus Plessis-Tréville - C.E.S. J. Perrin Kremlin - C.E.S. K. Marx Villejuif.

DIJON : 6 établissements

GRENOBLE : 11 établissements dont Lycée Eaux Claires Grenoble - C.E.S. J. Vallès à Fontaine 21 profs, 16 clas. /21 - C.E.S. F. Léger St-Martin d'Hères - Lycée Louise Michel Grenoble — Lycée Pierrelatte - L. Quentin Latour Grenoble début aujourd'hui 4j - C.E.S. Rumilly (74) 8 profs 7-8-9 oct. - C.E.S. St-Jean-de-Maurienne - Lycée Champollion - Lycée Annonay - C.E.S. Moutiers.

LILLE : 3 établissements : C.E.T. St-Pols.-Mer avec les parents - C.E.S. Aubigny-en-Artois - C.E.S. Noyelles-sous-Lens 2.9

3.10 4.11 - Prochainement Avion - Hénin-Liévin.

MONTPELLIER : 25 établissements dont Lycée Clémenceau Montpellier - Lycée Mas de Terre Montpellier - C.E.S. Croix de la Cazes Montpellier - C.E.S. Mauguio Montpellier - Lycée Limoux - Lycée Daudet Nîmes - Lycée Camargue Nîmes - Lycée Montaur Nîmes - C.E.S. Les Oliviers Nîmes - C.E.S. Diderot Nîmes - Cité scolaire Alès - 10 établissements pour ces jours-ci à Narbonne et environs - Action retardée en raison des vendanges.

NANCY-METZ : 6 établissements en Moselle - Lycée de Rombas - Lycée de Ste-Marie-aux-Chênes - Lycée de Dieumont - C.E.S. de Yutz - 2 C.E.S. à Faulquemont.

NANTES : Nombreuses grèves et manifestations (Haby à La Baule) et action 48 h grève reconductible dans la Sarthe - Action effectifs-emploi Lycée La Collinière Nantes.

ORLEANS : C.E.S. E. Dolet Orléans - C.E.S. Montaigne Tours.

LYON : 32 établissements dont 8 dans la Loire : Lycée H. d'Urfé St-Etienne - C.E.S. Terrasses St-Etienne - Les 3 lycées de Roanne

8 dans l'Ain : 3 lycées à Bourg - Lycée - C.E.S. Oyonnax

16 dans le Rhône : L. La Martinière Lyon - Lycée J. Perrin Lyon - Lycée Lumière Lyon - C.E.S. Balzac Vénissieux.

RENNES : 30 établissements : Lycée - C.E.S. Lannion - Lycée Rabelais St-Brieuc - C.E.S. Croix St-Lambert - L.T. Kérichen Brest - C.E.S. Morlaix - L. C.E.S. C.E.T. Pont-l'Abbé - L. Chaptal Quimper - L. Cornouaille Quimper - L. Chateaulin - C.E.S. Audierne - C.E.S. de Scaër - Lycée Bréquigny Rennes - Lycées de Chateaubriand - C.E.S. les Ormeaux Rennes - C.E.S. de Combourg - Saint Malo - Tinténac - Lycée-C.E.S.-C.E.T. Redon (1 semaine) - Lycée Brizeux Quimper - Lycée Quimperl 2 C.E.S. de Quimper - Lycée Colbert Lo-

rient - Lycée Dupuy de Lôme Lorient - Lycée Lesage.

ROUEN : 13 établissements dont Lycée Les Bruyères Rouen-Sotteville - Lycée - C.E.S. de Vernon.

REIMS : 2 établissements : Lycée de Troyes - L. Bar-s.-Aube.

STRASBOURG : 2 établissements : Lycée Strasbourg - Lycée technique Sélestat.

TOULOUSE : 1 établissement : lycée polyvalent de Castres

VERSAILLES : 9 établissements : Lycée E. Mounier Chatenay-Malabry - C.E.S. Jean Lurçat Ris-Orangis - C.E.S. Crosne-Yerres - Lycée technique Vilganis-Massy - Lycée de Boulogne - C.E.S. Orly - Lycée de Sèvres - Lycée d'Antony - Lycée Marie-Curie à Sceaux.

défense juridique

Les camarades participant à l'action effectifs-emploi ont reçu notification d'une retenue de 1/30e de salaire par journée.

Les secrétaires académiques sont en possession des formules de recours en Tribunal Administratif : les secrétaires d'établissement doivent s'adresser à eux, et suivre à la lettre les indications données.

enseignements technologiques de lycées

Une circulaire est partie le 15 octobre en direction des secrétaires d'établissement et des personnels du fichier enseignements technologiques. Si vous ne l'avez pas reçue, faites-le savoir au National. Cette circulaire vous informe, vous invite à débattre en section syndicale et à agir.

Claude Assémat